



Mayotte va pouvoir bénéficier de 500 millions d'euros de l'Europe à partir de 2014

Nouveau département depuis un an, la collectivité devient une région ultrapériphérique de l'Europe au même titre que la Martinique ou les Canaries.

Conséquence logique de son statut de département français dont il jouit depuis le mois de mars 2011, l'archipel de Mayotte va devenir une région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne au 1^{er} janvier 2014. Le Conseil européen vient de donner son accord. Mayotte rejoint de la sorte le groupe des 4 DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), ainsi que

l'archipel des Canaries (Espagne) et ceux des Açores et de Madère (Portugal), qui bénéficient déjà de ce statut. Ce qui permettra à la collectivité territoriale de l'océan Indien d'avoir accès aux fonds d'aide sectoriels européens (cohésion, pêche, agriculture, formation, etc.).

L'utilisation de cette enveloppe, évaluée à 500 millions d'euros pour la prochaine programmation européenne (2014-2020), est d'ores et déjà toute trouvée tant le retard de l'archipel en matière de développement économique et d'équipements est immense. De retour d'une mission d'information sur

place, le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur pointe notamment les énormes retards en équipements scolaires. *« Pour satisfaire les besoins, il faudrait construire 600 classes dans les écoles primaires,*

En matière de développement économique et d'équipements, le retard de l'archipel est immense.

les collèges et les lycées. C'est impossible sans un effort de l'Etat », fait remarquer l'élu. Car les collectivités territoriales mahoraises, quasiment en « faillite », seraient incapables de fournir les financements nécessaires. Le conseil général lui-même (en déficit de 80 millions d'euros) n'est plus en état d'assurer correctement ses missions. D'autant que l'absence de cadastre – le relevé ne sera pas achevé avant 2014 – complique grandement les rentrées fiscales. D'où la nécessité de conclure d'ici là un nouveau pacte budgétaire avec l'Etat.

Mais ces soutiens financiers exté-

rieurs pourraient avoir autant d'effets que de remplir le tonneau des Danaïdes si une solution à l'immigration clandestine n'est pas apportée. La surveillance des côtes par la police et les douanes s'avère en effet impuissante à endiguer le flot de candidats en provenance des Comores – fréquemment victimes de tragédies en mer – malgré les moyens de contrôle mis en œuvre et qui coûteraient 50 à 70 millions d'euros chaque année à l'Etat. Beaucoup passent à travers les mailles du filet. De fait, la population de l'archipel doit avoisiner 250.000 habitants alors que les sta-

tistiques officielles font état de... 187.000 Mahorais seulement. Pour le sénateur UMP Christian Cointat, le « visa Balladur » instauré en 1995 pour limiter cette circulation *« ne protège rien du tout »*. Il faut, selon la mission, le remplacer par un visa délivré aux détenteurs d'un passeport comorien qui ouvrirait un espace de circulation englobant les Comores et Mayotte. *« Cela permettrait au moins de savoir qui est sur le territoire de Mayotte »*, selon Christian Cointat. La proposition va être transmise au ministère des Affaires étrangères.

PHILIPPE MOREAU